

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_aveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas haereses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

lundi 9 avril 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Mgr Fellay en possession depuis le 03 avril 2007 de notre lettre¹

Accusé de réception de notre lettre du 30 mars 2007 à Mgr Fellay
suite à son interview du 25 mars 2007, publiée le 26 mars 2007 par le site *Donec Ponam*

Mgr Fellay est désormais en possession de la lettre que nous lui avons adressée et où nous lui demandons de confirmer ou d'infirmer les termes des propos, et tout spécialement les trois propositions qui lui sont attribuées dans cette interview faite par le site *Donec Ponam*.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

LA POSTE  FRANCE CN 07		Service des Postes		PRIORITAIRE / PAR AVION	Timbre du bureau renvoyant l'avis Stamp of the Post Office returning the advice
Destinataire de l'envoi (nom, adresse) :		AVIS DE RÉCEPTION		AVIS DE PAIEMENT	
Mgr Fellay FSSPX - Maison Générale Prièrè de l'Annonciation Schwandeg Suisse 6313 Menzingen		n° de l'envoi XXXXXXXXXXXXXX RK296991852FR		Date de dépôt 30/03/2007	
PAYS Suisse 6313 Menzingen		Bureau de dépôt ORNANS		A renvoyer à l'expéditeur (nom, adresse) : / To be returned to sender *	
courrier <input type="checkbox"/> colis postal <input type="checkbox"/> livre <input type="checkbox"/> sac M <input type="checkbox"/> Montant valeur déclarée :		A compléter à destination / To be completed at destination :		Abbe Michel Marchiset le prièrè - 6 rue du chapitre 25920 Mouthier H-Prene	
<input type="checkbox"/> mandat n° : montant :		L'envoi mentionné ci-dessus a été dûment : This item has been duly :		Date et signature / Day of delivery and signature* 3.4.07 St. Maria	
<input type="checkbox"/> Remis / Delivered <input type="checkbox"/> Payé / Paid		<input type="checkbox"/> Inscrit sur CCP / Registered on current postal account		* Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le permettent, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination. This item has to be signed by the addressee, (if it's authorized by the regulation of country of destination) by someone else authorized, or by the postal worker at destination	

¹ Voir ci-après. Cf. aussi http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-31-A-00-Lettre_abbé_Marchiset_a_Mgr_Fellay_1.pdf

Les documents qui concernent cette affaire sont publiés dans la page suivant de notre site :

http://www.virgo-maria.org/Documents/eveques/mgr-fellay/lettre_abbe_marchiset/lettre_abbe_marchiset.htm

TEXTE de la lettre

Abbé Michel Marchiset
Le prieuré
6, rue du Chapité
25 920 Mouthier Haute-Pierre

Mouthier Haute-Pierre, Vendredi 30 mars 2007

Courrier RAR

A l'attention de Mgr Fellay
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
Maison généralice
Prieuré de l'Annonciation
Schwandegg
6313 Menzingen
Suisse

Monseigneur,

C'est avec le plus grand étonnement que j'ai découvert l'interview² que le site *Donec Ponam* a rendu public le lundi 26 mars 2007, en date du 25 mars 2007, fête de l'Annonciation et date anniversaire du rappel à Dieu de Mgr Marcel Lefebvre, à qui je dois d'avoir reçu le caractère du Sacerdoce catholique.

Les propos qui vous sont prêtés par ce site, sous couvert d'anonymat de la personne qui vous interroge, représenteraient, si vous les confirmiez comme étant les vôtres, votre première déclaration publique, en tant que Supérieur général de la FSSPX et successeur de Mgr Lefebvre, sur la grave question de l'invalidité des ordinations conférées selon le nouveau rite d'ordination sacerdotale ainsi que sur l'invalidité des sacres effectués selon le nouveau rite de consécration épiscopale, ces deux rites ayant été promulgués le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI dans sa constitution apostolique *Pontificalis Romani*.

Ordonné prêtre par Mgr Lefebvre en 1984, je m'adresse respectueusement à l'autorité épiscopale que vous représentez, et précisément au Supérieur de la FSSPX, afin de trancher cette grave question de conscience que pose cette interview.

Cette question est vitale pour le salut des âmes et elle touche au cœur de la transmission du Sacerdoce catholique institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, Lui-même Souverain Prêtre, d'un Sacerdoce qui est lui est substantiel.

Vous n'êtes pas sans savoir que, tout particulièrement depuis l'été 2005, la question de l'invalidité des Ordres conférés selon les nouveaux rituels, tant sacerdotal qu'épiscopal, est une question qui agite de plus en plus les fidèles car elle pose directement la question de l'invalidité des sacrements.

Dans les réponses qui vous sont prêtées, et au vu de la doctrine catholique telle qu'elle m'a été enseignée, les propositions suivantes apparaissent inacceptables :

Première proposition :

² <http://www.donec-ponam.org/site/index.php?height=1024>

« *En ce qui concerne le sacerdoce (...) lorsqu'un évêque confère le sacrement du sacerdoce, même selon le nouveau rituel, en observant les prescriptions du rituel, surtout s'il est énoncé en latin, le sacrement est a priori valide. (...) il en va de même pour la consécration épiscopale.* »

Deuxième proposition :

« *nous devons insister sur la probabilité de la validité d'une ordination* »

Troisième proposition :

« *Les fidèles, quant à eux, devront partir du principe a priori que ces prêtres sont validement ordonnés car l'invalidité de l'ordination reste une exception. Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide.* »

En conséquence, je dois vous demander, en conscience, de confirmer ou de récuser les termes de ces propos, et tout spécialement ces trois propositions, qui vous sont attribués dans cette interview, je l'espère indûment.

A l'heure où il est question que paraisse un *Motu Proprio*, qui réaliserait la première condition posée à la Rome moderniste par vous-même, comme préalable à un accord qui conduirait nécessairement à terme à la prise de contrôle par Rome de la dernière institution internationale dispensant encore de façon certaine des sacrements valides et transmettant le Sacerdoce catholique sacramentellement valide, vous comprendrez qu'il devient urgent que vous vous prononciez officiellement sur les déclarations que vous prête le site *Donec Ponam*.

C'est en effet en raison de l'assurance certaine (et non de la probabilité...) de recevoir des sacrements valides que les fidèles viennent à la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.

Il est essentiel que vous répondiez à cette demande. Si par impossible et par conséquent en l'absence de réponse de votre part pour Pâques, le site Virgo-Maria traitera cet article comme il se doit, c'est-à-dire comme une déclaration qui vous est indûment attribuée et qui ne vous engage donc pas.

Dans l'attente et en vous remerciant de votre réponse, je suis conscient du caractère pressant de ma démarche, et j'espère que vous comprendrez qu'elle est dictée par un grave problème de conscience pour le Sacerdoce et pour les fidèles que je dois éclairer.

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>